

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Dénomination du FIA : A PLUS TALENTS

Codes ISIN : part I : FR0010843748

Société de gestion : A PLUS FINANCE

FIA soumis au droit français

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

A Plus Talents est un fonds d'investissement à vocation générale classé en « diversifié », investissant de 0% à 100% dans des OPCVM ou FIA « actions » et de 0% à 100% en OPCVM ou FIA « monétaires » ou « obligations ».

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du fonds est de générer une performance annuelle supérieure à 3 % net de frais de gestion par le biais d'une gestion totalement discrétionnaire en termes de répartition entre produits de taux et actions au travers d'une sélection d'OPCVM ou de FIA de sociétés de gestion innovantes ou indépendantes. De ce fait, en fonction des gérants sélectionnés, l'exposition aux OPCVM ou FIA actions pourra varier de 0% à 100% et l'exposition aux OPCVM ou FIA taux de 0% à 100%.

Indicateur de référence : compte tenu de la spécificité des OPCVM ou FIA sélectionnés, aucun indice de référence ne peut être retenu pour servir d'indicateur de référence au FIA. La gestion ne suivra notamment pas de répartition géographique ou sectorielle type, seule la spécificité des gérants sélectionnés induira a posteriori une allocation d'actifs géographique ou sectorielle donnée.

Politique d'investissement :

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP est essentiellement exposé sur les marchés internationaux et sur toutes les classes d'actifs via des OPCVM ou des FIA : instruments monétaires, marchés obligataires et marchés actions via des OPCVM ou FIA.

Le fonds est un fonds d'investissement à vocation générale exposé en produits de taux pour 0% à 100% de ses actifs. La gestion obligataire est discrétionnaire en terme de répartition dette privée/dette publique, de maturité et de notation (détention de titres « investment grade » à titres spéculatifs). La gestion ne s'impose aucune contrainte d'allocation sectorielle géographique (y compris pays émergents) ou de taille de capitalisation pour les supports actions (de 0% à 100%). Le Fonds s'interdit d'investir directement ou indirectement dans la liste noire des pays du Groupe d'Action financière (GAFI).

Les OPCVM ou FIA qui constituent le portefeuille sont sélectionnés par la société de gestion dans le cadre de sa stratégie de diversification des risques, et d'après des études financières émanant des gérants. La sélection des fonds intègre d'une part une étude préalable de la société de gestion du fonds cible et, d'autre part un process de sélection des fonds performants et en adéquation avec les choix d'indépendance et d'innovation retenus.

Le gérant n'intervient pas sur les marchés dérivés ; le risque de change n'est pas couvert, le cas échéant.

Les revenus nets de ce FIA sont intégralement capitalisés.

Fréquence des rachats :

Les demandes de rachat sont reçues à tout moment chez le dépositaire ; elles sont centralisées par le dépositaire chaque jour de bourse ouvré (j) avant 11h15, exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (j) et réglées à j+3. Il n'y a pas de commission de rachat.

« **Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans qui suivent leur souscription.** »

II. PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

←-----→						
1	2	3	4	5	6	7

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA présente un risque lié à la volatilité des marchés actions et à son exposition aux risques de taux et de change, ce qui explique son classement dans la classe 6 apparaissant ainsi comme la plus pertinente pour matérialiser le degré de risque dans l'échelle de risque de l'indicateur synthétique. La classe 6 de risque ne permet pas de garantir votre capital initialement investi.

Les risques non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de liquidité : en cas de baisse des volumes d'échanges sur les marchés réglementés et/ou des marchés non réglementés, toute opération d'achat ou vente peut entraîner d'importantes variations dudit marché.
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre FIA.
- Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FIA.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus et peuvent avoir un impact significatif, en cas de survenance, sur la valeur liquidative du FIA.

III. FRAIS

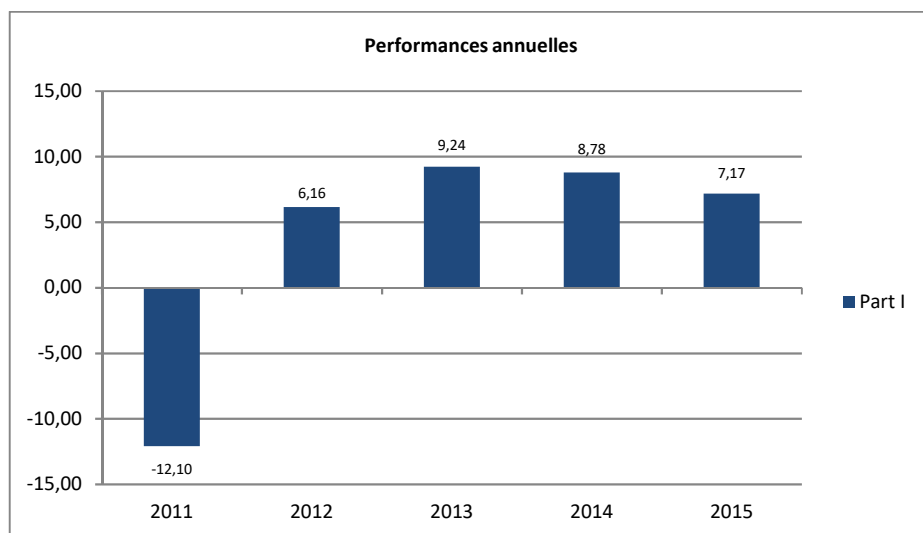
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais prélevés par le fonds avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	Parts I : 3% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	Part I : 2,44% TTC*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Parts I : 15% TTC au-delà de 5% de surperformance soit 0,30% TTC* en 2015

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais annualisés facturés au FIA en 2015. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 8 de la section frais du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.amf-france.org et également sur simple demande auprès de la société de gestion.

IV. PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances est présenté pour la part I.

Les performances sont calculées en Euro, charges incluses.

Le FIA a été créé le 29 décembre 2006, agréé par l'AMF le 19 décembre 2006.

V. INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : ODDO & Cie

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA : Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

A PLUS FINANCE, 8, Rue Bellini, 75116 Paris

e-mail : contact@aplusfinance.com

Le prospectus est disponible sur www.amf-france.org.

Sur option du porteur, ces documents peuvent lui être adressés sous forme électronique.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative des I est calculée chaque jour de bourse ouvré sur la base des derniers cours connus ; si le jour de valorisation est un jour férié légal en France, elle sera calculée le jour de bourse ouvré précédent. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Fiscalité : Les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation selon votre régime fiscal. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseil ou de son distributeur à ce sujet.

La responsabilité d'A PLUS FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

A Plus Finance est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/05/2016.